

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU le règlement de la voirie communale en date du 27 novembre 2024,

VU la demande en date du 15 septembre 2025 formulée par les entreprises PETAVIT/ GAGNERAUD/ MIDITRACAGE/ TECHNISIGN/ GRAPH'EAU/TPMB/ MP3D pour des opérations de fourniture et pose d'un réseau de chauffage urbain,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de permettre des opérations de fourniture et pose d'un réseau de chauffage urbain **au droit chantier sis Avenue Ventadouiro :**

Du 16 septembre au 31 octobre 2025

ARTICLE 2 – *Carrefour Rue des Ventadouiro / Rue des Canesteu (phase 1):

Travaux de nuit en alternat à 3 feux de 20h – 6 h (restitution en journée par tôles)

***Tronçon entre la Rue des Canesteu et l'accès d'intersport (exclu) (phase 2):**

Mise en sens unique de la rue Ventadouiro

Suppression du stationnement coté Nord avec report de stationnement en amont du chantier (coté Est)

Inversion du sens de stationnement coté Sud

Obligation de tourner à droite de la sortie d'intersport, et de l'accès livraison du magasin Aldi

Interdit de tourner à droite de la Rue Garbiero vers la rue des Ventadouiro

Mise en place d'une déviation sens entrant de la ZA de la Gandonne par la rue Garbiero et de la rue Canesteu

***Tronçon accès d'intersport (phase 3A):**

Mise en sens unique de la rue Ventadouiro

Suppression du stationnement coté Nord avec report de stationnement en amont du chantier (coté Est)

Inversion du sens de stationnement coté Sud

Obligation de tourner à droite de la sortie d'intersport, et de l'accès livraisons du magasin Aldi

Interdit de tourner à droite de la Rue Garbiero vers la rue des Ventadouiro

Mise en place d'une déviation sens entrant de la ZA de la Gandonne par la rue Garbiero et de la rue Canesteu

***Tronçon entre l'accès d'intersport et le demi carrefour Ventadouiro/ Garbiero (phase 3B):**

Mise en sens unique de la rue Ventadouiro

Mise en place d'une déviation sens entrant de la ZA de la Gandonne par la rue Garbiero et de la rue Canesteu

Suppression du stationnement coté Nord avec report de stationnement en amont du chantier (libération en fonction de l'avancement)

Inversion du sens de stationnement coté Sud

Obligation de tourner à droite de la sortie d'intersport, et de l'accès livraisons du magasin Aldi
 Mise en sens unique de la Rue Garbiero vers la rue des Canesteu (entre le carrefour avec la rue des Ventadouiro et l'accès Weldom)
 Mise en route barrée sauf accès commerces (entre le carrefour Estamaire /Canesteu et l'accès de Weldom)
 Obligation de sorti des commerces vers le carrefour Estamaire /Canesteu
 Interdiction de tourner à gauche sur la rue Garbiero à partir de la rue des canesteu en venant du Nord (sauf accès commerces de la Rue Garbiero)
 Interdiction de tourner à droite sur la rue Garbiero à partir de la rue des canesteu en venant du Sud (sauf accès commerces de la Rue Garbiero)

***Troncon entre le demi carrefour Ventadouiro/ Garbiero et le panneau 8m² (phase 4):**

Travaux de nuit en alternat à feux de 20h – 6 h (restitution en journée par tôles)

***Troncon entre le panneau 8m² et l'accès ALDI :**

Mise en place d'un alternat manuel de 7h30 à 20h (3 hommes trafics) - (phase 5A)
 Mise en place d'un alternat à feux de 20h à 7h30 (2 feux) - (phase 5B)
 Fermeture du tourne à droite entre la rue des Ventadouiro/ bd du roi rené
 Gestion individualisé de Kiloutou
 Suppression du stationnement à l'avancement

***Troncon au droit du tourne à droite entre la rue des Ventadouiro/ bd du roi rené :**

Mise en place d'un alternat manuel de 7h30 à 20h (2 hommes trafics) - (phase 6A)
 Mise en place d'un alternat à feux de 20h à 7h30 (2 feux) - (phase 6B)
 Fermeture du tourne à droite entre la rue des Ventadouiro et le bd du roi rené
 Mise en place d'un sens unique de l'accès à la contre allée entre la rue des ventadouiro et la rue des canesteu

*Balisage d'information du maintien des accès vers les commerces

*Déviation des cheminements piétons

*Maintien à tous les accès des commerces et aux collectes des déchets (à minima par tôles ou remblais)

*Pour des besoins de stockages, suppression du stationnement coté Nord entre la rue de l'Estamaire et le passage piéton au droit de régis location

*limitation à 30km/h

*Autorisation d'utiliser les poteaux incendie N°306, 143 et 142, avec un compteur AEP sous réserve de remise en état et de ne pas gêner les service de secours

ARTICLE 3 - Sous les directives des Services Techniques Municipaux, la présignalisation et la signalisation seront mises en place par les entreprises PETAVIT/ GAGNERAUD/ MIDITRACAGE/ TECHNISIGN/ GRAPH'EAU/TPMB/ MP3D chargée de l'exécution des travaux. Avis d'information par affichage réglementaire et par boitage aux commerces, **Respecter la réglementation en vigueur, respect de la charte de l'arbre et respect du règlement de voirie.**

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le

16 SEP. 2025

P/Le Maire,
 Par Délégation Hervé MIRA
 Directeur de la Sécurité Publique
 et des Préventions

